

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze, le vingt six janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Communale Marcel Paul en séance publique sous la présidence de Michel FRESLON, Maire.

Date de convocation
19/01/2011

Date d'affichage
01/02/2011

**Nombre de conseillers
en exercice**
22

Présents
15

Votants
16

Etaient présents : Michel FRESLON, Claudy LAGACHE, Micheline SERGENT, Monique GALPIN, Claude FEUFEU, Annie ANDRÉ, Michel ROBIN, Annie QUEUIN, Philippe GEORGES, Isabelle CHABOTY, Christian HAMELIN, Joceline TOUCHARD, Dominique GY, Bernard RIFFAUD, Marie-Laure COTTEAU formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Roger BORDEAU, Sébastien GACHE

Excusés : Marie PARNISARI, Nicole HARAN, Didier PÉAN, Patrick VAIDIS, Pierre-Jean HALTER

Procuration : Patrick VAIDIS à Christian HAMELIN

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Michel ROBIN

Monsieur Michel FRESLON propose de retirer les points suivants de l'ordre du jour à savoir :

- **Budget communal :**
 - a) Approbation du compte de gestion 2010
 - b) Approbation du compte administratif 2010
 - c) Affectation des résultats 2010
- **Budget d'assainissement :**
 - a) Approbation du compte de gestion 2010
 - b) Approbation du compte administratif 2010
 - c) Affectation des résultats 2010
- **Budget de la galerie commerciale :**
 - a) Approbation du compte de gestion 2010
 - b) Approbation du compte administratif 2010
 - c) Affectation des résultats 2010

BUDGET COMMUNAL
Vote du budget primitif 2011

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2011		
COMMUNE		
DEPENSES (en Euro)		
DO11	Charges à caractère général	493 450
DO12	Charges de personnel	955 330
DO14	Atténuation de produits	3 000
DO23	Virement section investissement	438 950
D65	Charges de gestion courante	298 750
D66	Charges financières	149 800
D67	Charges exceptionnelles	1 000
TOTAL SECTION		2 340 280
RECETTES (en Euro)		
R70	Produits des services	6 650
R73	Impôts et taxes	1 461 877
R74	Dotations et participations	544 150
R75	Autres produits	205 300
RO13	Atténuation de charges	30 703
R722	Immobilisations corporelles	91 600
TOTAL SECTION		2 340 280

INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2011		
COMMUNE		
DEPENSES (en Euro)		
DOO1	Solde section investissement reporté	296 129
D16	Emprunts et dettes assimilées	409 380
D20	Immobilisations incorporelles	16 826
D21	Immobilisations corporelles	361 860
D23	Immobilisations en cours	1 483 733
D040	Opé. d'ordre de transfert d'investissement	91 600
TOTAL SECTION		2 659 528
RECETTES (en Euro)		
R021	Virement de la section de fonctionnement	438 950
R10	Dotations, fonds divers	652 249
R13	Subvention d'investissement	212 327
R16	Emprunts et dettes assimilées	1 356 002
TOTAL SECTION		2 659 528

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2011

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

BUDGET ASSAINISSEMENT
Vote du budget primitif 2011

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2011.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2011		
DEPENSES (en Euro)		
D011	Charges Financières	12 420
D042	Dotation aux amortissements	69 160
D66	Charges Financières	19 100
D67	Intérêts moratoires	200
TOTAL		100 880
RECETTES (en Euro)		
R002	Résultat de fonctionnement reporté	15 000
R042	Opé. d'ordre de transfert entre section	31 610
R70	Ventes Produits et Services	54 270
TOTAL		100 880
INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2011		
DEPENSES (en Euro)		
D040	Opé. d'ordre de transfert entre section	31 610
D16	Emprunts et dettes assimilées	25 500
D23	Immobilisations en cours	76 471
TOTAL		133 581
RECETTES (en Euro)		
R001	Solde d'exécution de la section d'investist reporté	14 251
R040	Virement de la section d'exploitation	69 160
R10	Dotations, fonds divers et réserves	50 170
TOTAL		133 581

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2011.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

GALERIE COMMERCIALE LA MASSONNIERE
Vote du budget primitif 2011

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2011.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2011		
DEPENSES (en Euro)		
D011	Charges Financières	27 760
D022	Dépenses imprévues	1 290
D023	Virement à la section d'investissement	17 010
D66	Charges financières	3 900
	TOTAL	49 960
RECETTES (en Euro)		
R002	Excédent Antérieur Reporté	28 120
R75	Revenus des immeubles	21 840
	TOTAL	49 960
INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2011		
DEPENSES (en Euro)		
D001	Solde d'exécution de la section d'investist reporté	5 250
D16	Emprunts et dettes assimilées	12 910
D21	Immo corporelles	3 400
D23	Immobilisations en cours	700
	TOTAL	22 260
RECETTES (en Euro)		
R1068	Dotations, fuel, divers et réserves	5 250
R021	Virement de la section d'exploitation	17 010
	TOTAL	22 260

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2011.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

4	PERSONNEL COMMUNAL Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade année 2011
----------	--

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » (remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré) le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Le Conseil Municipal doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie d'avance de grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 21 décembre 2010,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

PROPOSITION DE RATIOS : ANNEE 2010				
<i>Grade d'origine</i>	<i>Grade d'avancement</i>	<i>Nombre d'agents promouvables</i>	<i>Nombre d'agents promus</i>	<i>Ratio (en %)</i>
Filière technique				
<i>Adjoint technique 2^{ème} classe</i>	<i>Adjoint technique 1^{ère} classe</i>	2	2	100 %

Monsieur le Maire propose de fixer un taux de promotion de 100 % tout en sachant que certains agents ne pourront être promus qu'après obtention de leur examen professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ propose de fixer un taux de 100 % à tous les cadres des emplois définis ci-dessus pour l'année 2011,

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

5

**CENTRE SOCIOCULTUREL « LE VAL'RHONNE »
Subvention 2011**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre le Centre Socioculturel et la Commune de Moncé-en-Belin mettant en œuvre les éléments de la politique culturelle de la ville.

- ◆ Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- ◆ Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ décide de verser une subvention de **102 000 €** à l'Association de Gestion et d'Animation du Centre Socioculturel « Le Val'Rhone ».

✓ fixe le montant des acomptes selon la répartition suivante :

- février 2011	17 000 €
- mars 2011	8 500 €
- avril 2011	8 500 €
- mai 2011	8 500 €
- juin 2011	8 500 €
- juillet 2011	8 500 €
- août 2011	8 500 €
- septembre 2011	8 500 €
- octobre 2011	8 500 €
- novembre 2011	8 500 €
- décembre 2011	8 500 €

✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

6

**MAINTENANCE GENERALE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
CESSION FONDS DE COMMERCE DE LA SOCIETE ANTARES
Avenant au contrat n° 7**

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Société ANTARES a cédé son fonds de commerce à la Société GARCZYNSKI TRAPLOIR. Cette cession d'activité implique un transfert à la Société GARCZYNSKI TRAPLOIR du contrat de maintenance générale de l'éclairage public conclu en janvier 2005 avec la Société ANTARES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ autorise Monsieur le Maire à transférer le marché signé avec la Société ANTARES au profit de l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR domicilié 24, rue Thomas Edison – 72000 Le Mans, immatriculée au RCS Le Mans n° 443 973 128

✓ autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant tel qu'annexé et tout document y afférent.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

7

**CONVENTION RELATIVE A LA POSE D'UN RECEPTEUR
DE TELERELEVE SUR LE TOIT D'UN IMMEUBLE**

Depuis le 30 août 2010, le Syndicat de l'Eau procède au remplacement des compteurs d'eau froide sur son territoire. Ces nouveaux compteurs sont munis d'une tête émettrice qui permet d'effectuer progressivement la relève à distance des consommations. La Société Dolce Ô est chargée de déployer le réseau de relève au nom du Syndicat de l'Eau en installant des récepteurs sur les points les plus hauts de la Commune.

Monsieur le Maire propose l'installation de ce matériel dans le clocher de l'Eglise Saint Etienne pour une durée de 10 ans reconductible par périodes successives de même durée sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ accepte l'installation de ce récepteur dans le clocher

✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

8

**CONVENTION DE CAPTURE ET D'IDENTIFICATION
CANIROUTE**

Selon l'article 213 et suivants du Code Rural « Les Maires doivent prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et chats ».

C'est dans ce cadre juridique que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une convention de capture, d'identification et d'enlèvement d'animaux avec la Société CANIROUTE.

Cette convention prévoit :

- la récupération de tout animal errant trouvé sur la Commune selon le barème en vigueur, tous les jours, dimanches, jours fériés et la nuit en cas d'urgence,
- le transport de l'animal vers la fourrière,
- l'identification du propriétaire de l'animal capturé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Société CANIROUTE pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} février 2011
- ✓ adopte le barème des prestations annexé à la présente convention
- ✓ précise que les frais réglés auprès de la Société CANIROUTE seront remboursés par les propriétaires identifiés.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

9

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT
AUX CONSORTS SEGARD**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 479 d'une contenance de 16 045 m², appartenant aux consorts SEGARD.

Cette parcelle située face au monument des Alliés permettrait de stationner les véhicules lors des commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

Les consorts SEGARD propose de nous céder cette parcelle pour un montant de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte la proposition d'achat de 5 000 € pour la parcelle cadastrée section A n° 479
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document y afférent
- ✓ dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

10

TARIFS 2011

Monsieur le Maire propose de rajouter aux tarifs de location de la salle municipale rue Marcel Paul, la possibilité de louer ce local à la demi-journée.

Le tarif proposé est fixé à 60 € la demi-journée (matin ou après-midi).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ fixe à 60 € la location de la salle municipale pour une demi-journée en dehors des week-ends
- ✓ dit que ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} février 2011

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

11

PLAN LOCAL D'URBANISME DE MULSANNE

Cette délibération est reportée à une date ultérieure

12

**CONTRAT D'ENTRETIEN
DES CHAUDIERES ET VENTILATIONS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de conclure un contrat d'entretien pour les installations thermiques des bâtiments communaux.

Deux entreprises ont été consultées pour la maintenance et les dépannages de nos équipements de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de traitement d'air de nos installations.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre établie par DALKIA pour un montant global de redevance forfaitaire annuelle de 3 300 € HT soit 3 946,80 € TTC. Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de 1 an à compter du 1^{er} février 2011 reconductible 2 fois.

Monsieur le Maire précise que cette redevance fera l'objet de la formule de révision suivante :

$$P2 = P2_0 \left(0.8 \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0.2 \frac{FSD2}{FSD2_0} \right)$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve la mise en place d'un contrat de maintenance devant garantir le bon fonctionnement de nos installations.

✓ autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'entretien avec DALKIA - 22 rue des Pâquerettes - 72700 Allonnes, pour un montant fixé à 3 300 € HT soit 3 946,80 € TTC.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

13

QUESTIONS DIVERSES

Recensement :

Population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- Population municipale : 3 326
- Population comptée à part : 52
- Population totale : 3 378

Bulletin Municipal :

Distribution du bulletin municipal

Stade :

Michel ROBIN précise que les pins situés au stade arrivent à maturité et qu'ils seront prochainement abattus.

Michel ROBIN propose de les remplacer par d'autres variétés de cyprès.

Mairie :

Les 2 arbres situés face à la mairie seront déplantés et repositionnés : un passage des Prunelles et l'autre au centre socioculturel.

Claude FEUFEU :

Claude FEUFEU s'occupe de contacter le CAUE pour obtenir le dossier nécessaire à la consultation d'architecte pour la construction du gymnase.

Joceline TOUCHARD :

Le stationnement situé à la boulangerie n'est pas respecté.

Dates des prochains Conseils Municipaux :

<i>Mercredi 09 mars</i>	<i>20h00</i>
<i>Lundi 04 avril</i>	<i>20h00</i>
<i>Mercredi 20 avril</i>	<i>20h00</i>
<i>Mercredi 15 juin</i>	<i>20h00</i>
<i>Lundi 04 juillet</i>	<i>20h00</i>